

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00292

CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 79
Nombre de pouvoirs : 19
Nombre de voix : 98

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET,

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220630-D20220029210

: 06 juillet 2022

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES,
Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Isabelle DUMESTRE donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
M. Claude LIOGIER donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
M. Tom PENTECOTE donne pouvoir à Mme Laura CINIERI,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à M. Robert KARULAK

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Henri BOUTHEON, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Philippe DENIS, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, M. Yves MORAND,
Mme Solange MORERE, Mme Djida OUCHAOUA, M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Jacques VALENTIN,
Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 30 JUIN 2022

CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS

Contexte :

Dans le cadre de sa démarche Territoire à Energie Positive, Saint-Etienne Métropole a étudié le potentiel de création de nouveaux réseaux de chaleur. En effet, ces équipements structurants de la démarche Energie-Climat permettent de diffuser massivement des énergies renouvelables ou performantes dans des secteurs urbains ou des centre-bourgs.

Parmi les communes présentant une densité de bâtiments raccordables suffisante (supérieure à 1.5 MWh/mètre linéaire de réseau, seuil minimal exigé par l'ADEME pour l'octroi de subventions) pour la création d'un réseau de chaleur, Saint-Jean-Bonnefonds a fait part dès l'automne 2020 de son intérêt pour un tel équipement.

Projet de réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds :

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds regroupe, sur un périmètre assez dense, plusieurs bâtiments communaux : groupe scolaire, mairie, salle des fêtes et stade. A proximité se trouvent également deux immeubles gérés par Loire Habitat, cinq immeubles gérés par le Toit Forézien, un EHPAD, tandis qu'un futur pôle santé et une future résidence séniors sont en cours de conception.

Une étude de faisabilité a permis de mettre en évidence la viabilité du projet, dont les principales caractéristiques techniques sont une longueur de réseau d'environ 1200 mètres, et une possibilité de mise en place de deux chaudières bois de 300 kW et 500 kW, complétées par un appoint/secours au gaz naturel. L'étude de maîtrise d'œuvre, qui démarrera au second semestre 2022, permettra d'affiner ces éléments. Les travaux sont prévus à compter du 1^{er} semestre 2023.

Eléments financiers :

L'investissement global est estimé à 1 300 000 € HT, ingénierie comprise. Un taux de 65 % de subvention, conforme aux conditions actuelles, permettrait d'assurer la compétitivité économique du réseau de chaleur.

Les études de maîtrise d'œuvre permettront de formaliser la demande de subvention et ainsi de s'assurer de l'équilibre économique du projet, avant tout lancement opérationnel.

Sur cette base, tous les abonnés potentiels ont confirmé leur engagement de principe pour un raccordement au réseau de chaleur.

La maîtrise d'ouvrage sera portée par Saint-Etienne Métropole, qui possède la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ».

L'activité de cette chaufferie à Saint-Jean-Bonnefonds sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur » et sera assujettie à TVA, la distribution d'énergie thermique par une personne morale de Droit public étant une activité expressément imposée à TVA (article 256 B du CGI).

Comme pour chacun des autres réseaux, la vente de chaleur devra permettre de couvrir l'ensemble des dépenses (investissement, maintenance, combustibles) au sein d'un budget individualisé.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, approuve la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds, dont l'activité sera retracée comptablement au sein du budget de la régie à autonomie financière « Réseaux de chaleur de Saint-Etienne Métropole ».

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU